

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an Deux mil dix sept, le dix sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE, LAGNEAU, BONNIAUD, VENIAT, AUDIN, CHATEAU, DESCOINS, JACQUELIN, MONEYRON, VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur GARNIER, M MARTIN

ABSENTE : Madame VERNAUDON.

POUVOIRS :

SECRETAIRE : Monsieur LAGNEAU

Après avoir salué et présenté au Conseil Municipal, Madame Stéphanie VAXELAIRE qui vient prendre ses fonctions de secrétaire de Mairie.

### I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2017

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2017. Aucune remarque n'est faite, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

### II - Evolution des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Monsieur Le Maire lit le courrier de la Communauté d'Agglomération demandant un avis du Conseil Municipal.

La Communauté d'Agglomération de Moulins demande de délibérer favorablement ou non sur l'évolution de ses statuts. Sa nouvelle compétence serait libellé sous le nom de "ouvrages structurants : 2ème pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes". Le Conseil Municipal donne son avis favorable à l'unanimité sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération.

### III - Adhésion à la convention de la Médecine Préventive du Centre de Gestion

Monsieur Le Maire lit le courrier du Centre de Gestion et explique la demande de celui-ci, tout en rappelant la réglementation sur le suivi médical des employés.

Donc, suite à la dénonciation de l'ancienne convention de la Médecine Préventive du Centre de Gestion, une nouvelle a été votée. On nous demande donc de délibérer et de signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité que Le Maire signe la convention avec le Centre de Gestion pour la médecine préventive.

### IV - DECISION MODIFICATIVE- CONVENTION DE MSIE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LE CENTRE DE GESTION

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du recrutement de la nouvelle secrétaire de Mairie, une convention de mise à disposition du personnel par le Centre de Gestion a été signée au mois d'août.

Il est dit, dans cette convention, que la Commune de Saint Ennemond doit régler 16.50 euros par jour selon le nombre d'heures travaillées plus toute prime accordée et sur les 4 mois de contrats.

Le Conseil Municipal doit prévoir une décision modificative au Budget 2017 pour un montant de 11 000.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la prise de décision modificative au budget 2017.

#### V - CONGELATEUR MULTISERVICES

Monsieur Le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 25 juillet 2017, la décision modificative doit être prise pour l'achat du congélateur aux Ets Millards à Yzeure pour 1008€TTC et faire également une délibération et une DM pour l'achat d'une armoire frigorifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives et la délibération.

#### VI-GOUDRON PARKING MULTISERVICES

Monsieur BONNIAUD Dominique, adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que la somme budgétisée pour le goudron sur le parking du Multiservices de 3390€ était HT Le coût global de la facture est de 4067.76€ TTC.

Il faut donc prévoir une DM au Budget 2017 pour 678€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la DM.

#### VII- VOIRIES

Monsieur BONNIAUD Dominique expose au Conseil Municipal l'étendue des travaux de voiries effectués et qu'un dépassement de 2000€ s'est avéré nécessaire.

Il faut donc effectuer une DM au Budget 2017 pour 2 000€TTC (somme prévue : 26921€ et dépense réelle 28 891.12€ ).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la DM.

#### IX - Remboursement de l'achat du cadre de la photo du Président de la République

Monsieur Le Maire ayant fait encadrer la photo du Président de la République en urgence, sur ses fonds personnels souhaite le remboursement de la facture pour un montant de 189.30€.

Il est exposé au Conseil Municipal que pour le remboursement, il faut effectuer une DM.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui rembourser la somme et à procéder à une DM pour 80€.

## X - Subventions exceptionnelles- Comité des fêtes

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes suite à la location de tables et chaises le jour de la fête patronale. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanime de versement de subvention exceptionnelle pour 160 euros et que la subvention prévue au Budget 2017 de 398€ soit effectuée.

## X - INDEMNITES SENNEPIN

Il est exposé au Conseil Municipal, le fait que l'agent technique arrivant au terme de son congé de maladie ordinaire à la date du 17 octobre 2017, a déposé une demande de longue maladie.

Il est rappelé qu'après son passage en Comité Médical, cette situation prendra effet au 18 octobre 2017 et donc, il faudra prévoir une DM au Budget 2017 pour le versement de neuf mois de salaire en demi-traitement.

DM qui est reportée et sera revue ultérieurement.

## XI - HANDBALL TREVOL

Il est exposé au Conseil Municipal le montant de la participation au Handball de TREVOL pour 24.97€. Il est proposé de versé ce montant sous forme de subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la proposition.

## XII - QUESTIONS DIVERSES

- Un petit compte-rendu du Conseil de Classe est fait par Mme CHATEAU: effectif de 45 élèves (17 en maternelle, 17 en 1er cycle et 12 en 2ème cycle) il est donné les activités sportives au cours de l'année( cross à villeneuve, basket à Trévol, course d'orientation, piscine)il est évoqué les projets scolaires, le spectacle de Noël

il est évoqué aussi le projet de Classe de Mer : coût de 9324€ pour le séjour du 21 au 25 mai 2018. Participation des familles de 3300€, il reste donc 6024€ (organisation de ventes de chocolats de Noël, de loto). Il est demandé une aide à l' Amicale Laïque et une subvention de 2000€ au Conseil Municipal. Un accord est donné sur le montant de 2000€.

Les enfants de l'école afin de récolter des fonds pour la classe de mer vendent des chocolats de Noël. Plutôt que d'acheter des chocolats en grande surface pour les colis du CCAS, on étudiera de prendre les chocolats chez les enfants.

il demandé aussi de revoir pour les sirènes de sécurité de l'école, le Conseil Municipal accepte de revoir ce qu'il y a faire.

- Monsieur Le Maire et Monsieur LAGNEAU informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec le personnel (cantine, garderie et atsem) s'est déroulée au début de l'année scolaire afin de recadrer les horaires et les taches de chacune.

- Concernant les travaux du mur de la salle des associations, ils pourront être commencés prochainement. Toutes les subventions demandées ont été accordées ( 3514€ par la Région, 100€ sur la réserve parlementaire et 1756.88€ par la Communauté d'Agglomération).

- Monsieur JACQUELIN déplore le manque d'informations concernant la suppression du mur devant la salle des Associations, Monsieur Le Maire lui répond que cela avait été décidé et budgété en commission des finances.

- Madame AUDIN fait part d'une remarque concernant un permis de construire qui serait donné hors carte communale. Monsieur Le Maire l'informe que rien n'est fait et que cela n'est pas du ressort de la mairie.

- Le Conseil Municipal constate que les effectifs de l'école sont en baisse.

- Suite à un article sur le journal relatant que des fumigènes ont été jetés dans des propriétés privés, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête est en cours.

- Monsieur BONNIAUD informe que le programme "curage de fossés" est en phase de se terminer pour cette année.

- Il a été demandé, par des parents d'élèves, de voir si les enfants de Saint Ennemon, pourraient aller au centre de loisirs les mercredis à Avermes. Monsieur Le Maire a pris rendez-vous avec Monsieur Le Maire d'Avermes afin de voir pour une convention.

Mais il est certain que les frais seront supportés par les parents concernés.

- Il est signalé qu'un chien est attaché près de l'ancienne usine, la SPA est informée.

Plus de questions

La séance est levée à 21h30.